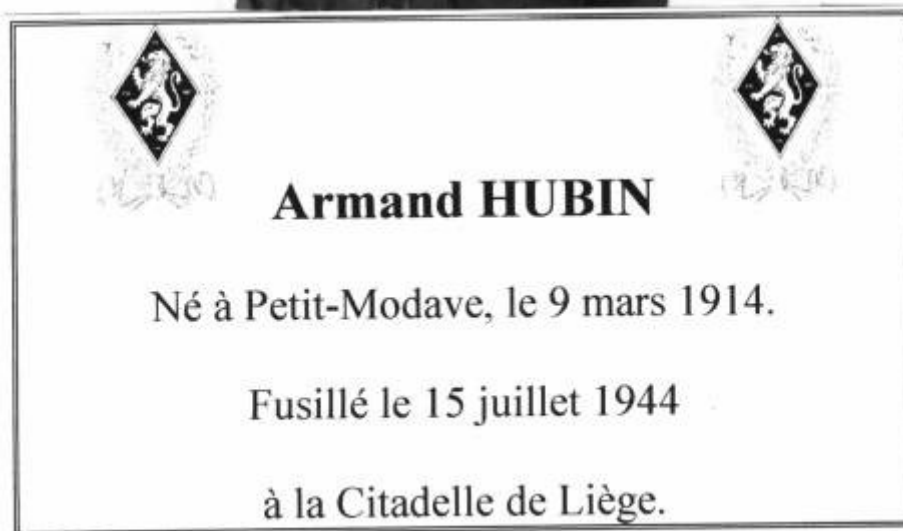


Un Héros.

Armand HUBIN dit "Arsène".



Armand HUBIN était originaire du Petit-Modave. Il naquit le 9 Mars 1914 dans la maison où je suis né.

Il était le fils de Rose HUBIN, qui mourut lorsqu'il avait à peine un an. Il fut élevé par ses grands-parents maternels Florent HUBIN et Odile SEMER. Il était aussi le neveu du député Georges HUBIN. Dès la fin de l'école primaire, il devint domestique de ferme, puis ouvrier agricole. A l'âge de 21 ans, il quitta le Petit-Modave pour aller s'installer aux Avins, avec sa compagne Adolphine RIXHON. Celle-ci était la soeur de Désiré RIXHON qui habite toujours en 1998, les Avins en Condroz.

Lorsque survint la guerre 40-45, il n'accepta pas l'invasion allemande, et lorsque la résistance s'organisa, il milita activement parmi celle-ci. Il fut recherché et traqué par les S.S. et par les dénonciateurs belges à la solde des nazis. J'ai pu voir dans les registres de populations de Vyle-Tharoul, que depuis le 5/11/1942, son domicile avait été au N°116, rue des Arcis à Vyle-Tharoul. (Maison où ma belle-soeur Emma WERA est née, qui fut habitée avant les fusions de communes, par Jean DEPUIS et son épouse Marie CHARLIER).

En 1942, il faisait sous les ordres du célèbre avocat Robert LEJOUR , partie des "Partisans Armés" , branche dure et radicale du "Front de l'Indépendance" .

Certains résistants, ne possédaient pas le courage d'exécuter les traîtres à la patrie. Au printemps 1943, la direction du "Front de l'indépendance", créa une brigade spéciale qui oserait accomplir les ordres donnés sans réticence.

Armand HUBIN fut choisi avec quelques autres camarades pour former la "Brigade Spéciale", car il avait été reconnu comme un des meilleurs, un des plus aguerris et surtout homme de toute confiance.

Par les sabotages multiples qu'ils accomplirent dans la région Liégeoise, les hommes de ce groupe semèrent la panique et la terreur parmi les traîtres, les collaborateurs et l'armée allemande. (Destructions de centrales électriques, outils de production pour l'ennemi, et surtout liquidation des dénonciateurs et traîtres à la patrie).

Hélas, au printemps 1944, un membre de l'état major des "Partisans armés", fut arrêté par la Gestapo, et, sous la torture, il livra les noms des membres de la "Brigade Spéciale".

Ceux-ci furent arrêtés le 10 Mai 1944 .

Voici le nom de ces braves:

LEJOUR Robert dit "Commandant Peters", 39 ans, avocat à Bruxelles.

BAUER Otto dit "Armand", 52 ans, teinturier à Liège.

BAWIN Marcel dit "Vaillant", 34 ans, affûteur à Liège.

DERENNE Jacques dit "Anatole", 34 ans, maçon à Beyne-Heusay.

GHAYE Richard dit "Fernand", 22 ans, ajusteur à Liège.

HUBIN Armand dit "Arsène", 30 ans, ouvrier à Les Avins en Condroz.

LEHANCE Gaspard dit "Servais", 48 ans, mineur à Beyne-Heusay.

MALPAS Désiré dit "Toto", 37 ans, électricien à Liège.

NIZET Léon dit "Billy", 21 ans, régleur à Liège.

PIQUON Lambert dit "Victor", 33 ans, agent de police à Montegnée.

THOMAS Richard dit "John", 21 ans, chapelier à Liège.

Et VANDERBRUGGEN Auguste dit "Dominique", 30 ans, mineur à Montegnée.

Les allemands et leurs acolytes croyaient avoir porté un coup décisif à la résistance. Ils se trompaient lourdement, car malgré ce malheur, le groupe se reconstitua en Ourthe-Amblève et continua les actions contre les intérêts militaires ennemis (Dynamitages des ponts de chemins de fer de Hony et de Remouchamps, etc....).

S'ils étaient pris, tous ces hommes, savaient le sort que leur réservait l'occupant nazi. Ils seraient mis à mort ou envoyés dans les camps de concentration en Allemagne.

Le tribunal militaire de Liège, voulu faire un procès retentissant, et qui servirait d'exemple à ceux qui voudraient encore les combattre. Car ce fut le seul procès où les prévenus purent être défendus.

Sachant qu'ils détenaient en l'avocat LEJOUR un des hauts responsables de l'état major du "Front de l'indépendance", les allemands le firent comparaître comme témoin mais non comme accusé, au procès des prisonniers cités ci dessus:

Au major KRAUTWIG, président du tribunal qui lui demandait qui avait donné les ordres aux prévenus, il répondit dans une attitude digne d'un meneur d'hommes: " En temps que commandant pour Liège et sa région des "Partisans Armés", j'assume avoir donné personnellement tous ces ordres".

Le tribunal voulut faire passer les inculpés pour des bandits et des terroristes. Mais, la défense proclama haut et fort, que ces hommes étaient des soldats d'une armée régulière, reconnue et obéissant à un gouvernement régulier.

Les accusés furent défendus par maîtres MUSCH bâtonnier, CASSIAN, LOHEST, SCHEURS et KREIT.

Voici les traîtres et les collaborateurs qui furent rayés de la circulation par nos intrépides héros .

Un commissaire en chef de la police de Liège. Tué personnellement par Armand HUBIN. Celui-ci raconta au tribunal comment il réalisa son action: "Je suis venu plusieurs fois rôder autour de la demeure de celui-ci à l'heure de sa rentrée. Le jour où son exécution fut décidée, je suis revenu sur les lieux, et je me suis tapis contre le volet de la maison voisine du policier. La nuit tombait. L'auto du commissaire est arrivée, il est descendu et s'est dirigé vers l'entrée de sa maison. Lorsqu'il est passé prêt de moi, sans hésiter, je lui et tiré une balle dans la tempe. Il est tombé, ensuite, j'ai pris la fuite en vélo".

Le président lui demanda s'il connaissait le commissaire, il répondit que non, mais que si une autre personne était descendue de la voiture à sa place, il l'aurait tuée également.

Armand, ordonna à Jacques DERENNE l'exécution d'un autre collaborateur , ouvrier communal à Seraing. Il assista comme spectateur pour tester le comportement de DERENNE devant les ordres reçus.

Un négociant à Liège, a été liquidé le 10 Février 1944 dans son magasin, par Lambert PIQUON dit "Victor", sur ordre de HUBIN.

C'est encore Armand, qui fit exécuter un traître et sa fille.

Le tribunal évoqua ensuite une douzaine d'autres règlements de comptes, commandés par Otto BAUER dit "Armand" celui-ci étant devenu commandant du groupe. Armand HUBIN était devenu son adjoint.

Sur ordres de BAUER disparurent de la circulation les sieurs suivants:

Un ouvrier de l'organisation TODT, tué le 13 Mars 1944 à son domicile par GHAYE, NIZET et BAWIN.

GHAYE tua le sieur de Bressoux le 12 Avril 1944.

Il descendit aussi avec "Albert", le collaborateur C..... à Angleur le 18 Avril 1944.

Le commandant BAUER fit donner l'ordre d'exécuter un boucher à Bressoux, le 19 Avril 1944 par "Simon", aidé par LEHANCE et DERENNE. Malheureusement, ils ne réussirent pas complètement et le traître ne fut que blessé.

Le 21 Février 1944, MALPAS et NIZET éliminèrent le collaborateur Va et son fils .

La cabaretière L..... , fut tuée le 4 Mai 1944 à Liège dans son café, par NIZET et MALPAS. NIZET tira cinq coups de feu. Pendant ce temps, BAWIN et THOMAS faisaient le guet.

NIZET qui répondait de ces accusations, dit que si d'autres personnes s'étaient trouvées dans le café, il les auraient descendues aussi. Il ajouta qu'il était accompagné par MALPAS pour le surveiller, car quinze jours auparavant, le courage lui avait manqué.

D... de Chênée fut tué le 5 Mai 1944 par THOMAS et PIQUON.

GHAYE, devait exécuter le 7 Mai 1944, les époux S.... qui avaient pris place dans le trolley à Cointe. Malheureusement, il arriva trop tard au rendez-vous, et c'est DETAILLE qui tira, accomplissant l'ordre reçu.

Le 9 Mai 1944, MALPAS et NIZET tuèrent la nommée J.... L..... .

La cour militaire qui jugeait ces hommes intrépides qui avaient osé résister à l'occupant, fit une parodie de délibération, car on savait depuis leur arrestation, le sort qui leur serait réservé.

Le témoin Robert LEJOUR dit "Commandant PETERS" qui n'était pas jugé avec ses hommes, demanda au major KRAUTWIG président du tribunal, de pouvoir faire une dernière déclaration. Se tournant vers les inculpés il cria bien fort:

"Camarades, je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas être à vos côtés aujourd'hui. Vous ne vous faites pas d'illusions sur votre sort et vous avez raison, car vous êtes des hommes. Vous partirez sans doute avant moi mais mon répit ne sera que de quelques jours. Ne tremblons pas et soyons fiers de sacrifier notre vie pour la liberté et pour l'indépendance de notre pays".

Après avoir délibéré pendant ½ heure, le tribunal rendit la sentence suivante:

BAUER Otto.

HUBIN Armand.

PIQUON Lambert.

GHAYE Richard.

BAWIN Marcel.

NIZET Léon.

DERENNE Jacques.

MALPAS Désiré.

THOMAS Richard.

LEHANCE Gaspard , furent condamnés à la peine de mort le 28 Juin 1944 .

POLYS Henri, condamné à 3 ans de prison .

Quant à l'accusé VANDERBRUGGEN , le jugement fut rendu plus tard.

Les 10 résistants furent fusillés le 15 Juillet 1944 à la citadelle de Liège à "l'Enclos des fusillés".

On appris plus tard, que nos héros, étaient allés au poteau d'exécution la tête haute et sans peur et avaient regardé venir la mort avec courage.

Leur chef, Robert LEJOUR , fut assassiné le 31 Août 1944 à 21:30 heures par les exécuteurs de la Gestapo et deux collaborateurs belges.

La vie d'Armand HUBIN fut brève, car fauché par les balles ennemies à l'âge de 30 ans. Mais combien riches en actes de bravoures accomplis pendant la période de la guerre.

Nous les Petits-Modaviens, nous n'oublierons jamais qu'un tel homme faisait partie de notre petite communauté.

Soyons-en fiers.

Il est mort pour son idéal, et pour la liberté de la Belgique.

Il aurait voulu que lorsque la guerre serait finie, les collaborateurs soient jugés impitoyablement pour tous les malheurs qu'ils avaient faits subir au peuple Belge.

A part quelques-uns, la plupart de ceux-ci ont pu s'échapper ou ont été condamnés à des peines trop légères pour les actes barbares qu'ils nous firent endurer.

Armand HUBIN fut "UN" parmi des milliers d'autres patriotes à avoir contribué à la délivrance finale du pays.

Il est mort avec l'espoir qu'enfin, le monde soit meilleur, soit plus humain. Pour que nous vivions dans la justice et surtout en paix.

Malheureusement cher Armand, l'homme n'a pas tiré les leçons de 40-45, car depuis lors malgré le serment fait par les nations de ne plus jamais revoir cela; les guerres, les génocides et barbaries ne cessent de se perpétrer aux quatre coins de la terre...

René Mathy